Dossier technique 2027 Salle Jacques Fornier

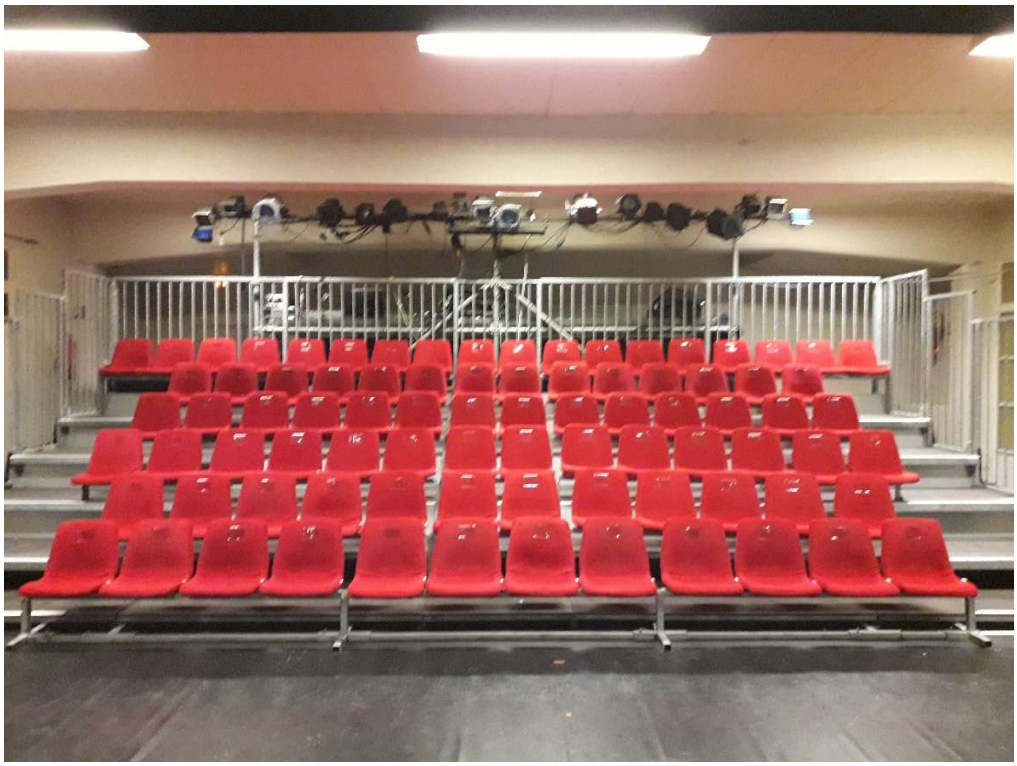

1 - Contact

Direction technique
Thierry Opigez – 06 70 19 40 13
dirtechpresencepasteur@gmail.com

PRÉSENCE PASTEUR
Festival Off Avignon
@PRESENCEPASTEUR

2 - Présentation de Présence pasteur

Présence Pasteur est installé le temps du festival dans l'enceinte d'un lycée.
Le public est accueilli dans une grande cour arborée et au calme ou sont implantés les billetteries, un bar restaurant et les panneaux d'informations des spectacles.
L'accès à la salle Pasteur (gymnase), la salle Jacques Fornier et l'Annexe se fait directement depuis la cour. Les salles de classe sont au deuxième étage du dessus de la salle Jacques Fornier.

3 - Fonctionnement de Pasteur

Le fonctionnement de Présence Pasteur est basé sur la mutualisation d'une partie du matériel et la collaboration entre les équipes pour certaines tâches.

La mutualisation consiste en l'apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun afin de limiter les coûts et ne pas encombrer le plateau par plusieurs systèmes en parallèle.

Présence Pasteur n'organise pas la mutualisation. Elle doit être faite entre les régisseurs concernés.

A cette fin nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées administratives et techniques des compagnies partageant la salle afin vous puissiez échanger entre vous

La collaboration est utile lors des montages communs des projecteurs et de la machinerie.
Chaque compagnie devra fournir **deux régisseurs pluridisciplinaires compétents.**
Les projecteurs de chaque compagnie seront installés et câblés par l'ensemble des régisseurs lors de la journée de montage.
Une collaboration peut être mise en place aussi pendant les changements de plateau. L'équipe suivante peut par exemple donner un coup de main à l'équipe qui démonte pour gagner du temps d'installation….

Ne pas oublier les consommables : gaffeur, scotch tapis de danse, scotch alu noir (obligatoire car absence de frise), Barnier de la couleur qui vous a été assigné, lampe de rechange. **Présence Pasteur de tient pas de stock.**

4- Recommandations

Les moments que nous allons vivre ensemble sont des moments psychologiquement difficiles, financièrement coûteux et professionnellement importants pour tous.

Ne minimisez pas le facteur stress !

Une bonne organisation technique préalable et une forte structuration des équipes sont les conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Préparez les documents techniques et envoyez-les le plus tôt possible à la direction technique de Présence Pasteur.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et conseil technique ou organisationnel

Votre créneau comprend : Le patch de vos projecteurs, la mise et la démise, l'entrée et la sortie des spectateurs, le nettoyage du plateau et bien sûr le spectacle !

Simplifiez ou optimisez vos installations techniques afin de gagner du temps.

Constituez votre équipe technique en conséquence

Pensez à la fatigue accumulée durant la préparation, le chargement, le voyage et le déchargement, Le montage, les réglages et les répétitions, les changements rapides entre les spectacles.

Prenez bien en compte que le **montage lumière, machinerie et sonne peut se faire que pendant le jour de montage prévu** pour des raisons évidentes de sécurité et de pratique. (Voir Planning)

Merci de lire attentivement le règlement intérieur.

5 - Planning

Le **Jour J** est le jour de la première du festival

Nous vous communiquerons la date officielle dès qu'elle sera publiée.

J-7 De 14h à 18h : Accueil des compagnies. Déchargement des véhicules.
18h : Réunion technique et finalisation du plan de feu commun

Une fois les véhicules déchargés, ils devront être garés à l'extérieur de Présence Pasteur

J-6 8h/12h30 - 14h/19h - 20h/22h30
Montage lumière et son et machinerie en commun

De J-5 à J-2 4 créneaux de répétition de 4 heures par jour.
8h/12h, 12h/16h, 16h/20h, 20h/24h

J-1 Générale en condition, aux horaires du festival

Jour J Première du Festival

En dehors de la Générale vous disposez de 2 créneaux de 4 heures pour vos réglages techniques et vos répétitions. Le choix des créneaux se fait en concertation avec toutes les compagnies et en fonction des contraintes de chacun.

Vos deux créneaux de répétition doivent être obligatoirement **non consécutifs** et sur des jours **différents**.

Début mars vous recevrez un document à remplir afin de nous communiquer toutes vos disponibilités pour ces créneaux de répétition

En cas de plusieurs spectacles en alternance sur 1 créneau, le nombre de créneaux de répétition est valable pour 1 créneau occupé et non pour 1 spectacle

Le planning global des répétitions ne sera validé que lorsque toutes les compagnies concernées seront satisfaites de leurs créneaux.

En cas de litige c'est la Direction de Présence Pasteur qui tranchera

Les dates et horaires de passages de commissions de sécurité (pré-visite et visite), ne dépendent pas de Présence Pasteur. Elles sont imposées par les commissions elles-mêmes et sont impératives. Les compagnies doivent alors cesser le travail et quitter les salles pour ne pas ralentir le déroulement des visites. (Le temps d'arrêt, sera récupéré) il en va de même pour les contrôles Electricité et Structures.

Le démontage du matériel se fera le lendemain du dernier jour du festival à partir de 8h.
Aucune dérogation ne sera possible.

6 - Fiche technique Salle Jacques Fornier

Descriptif des aménagements.

La salle Jacques Fornier est aménagée dans une salle d'étude du lycée au rez de chaussée du bâtiment principale
Elle mesure 22,80m de long sur 10,80m de large et 3,15 m de hauteur
Elle est composée de 6 trames de 3,15m délimitées par des poutres en béton avec une retombée de 0,50m
Laissant un passage libre de 2,90m. La hauteur sous gril est de 3m.
L'accès du public se fait depuis la cour par une double porte donnant sur l'arrière du gradin à jardin.
Une circulation derrière la régie permet d'accéder au côté cour du gradin.
Une autre porte permet depuis la cour d'accéder à la zone technique située derrière la scène.
Dimension des portes : Largeur 1.70m, hauteur 2.10m.
La salle est climatisée. Vous n'avez pas accès aux réglages de celle-ci.

Le plateau.

L'aire de jeu : 8m d'ouverture et 7m de profondeur.
Cadre de scène en velours noir
Pendrillonnage à l'allemande.
Fond en velours noir en 2 parties avec ouverture au centre
Les poutres au-dessus de la scène sont habillées de frises
Sol carrelé revêtu de tapis de danse noir.
Hauteur du gril : 3m

La structure du gril : De part et d'autre de l'aire de jeu dans le sens face lointain sont installées des structures métalliques type LAYHER servant de support à 4 pont de 300 (2 par trame)
Pour compléter les possibilités d'accroche les ponts de 300 son reliés par des tubes de 50mm (voir plan)
Les structure LAYHER font office de coulisses laissant un passage de 80 cm et 2m de haut

L'espace public

Le public est installé sur un gradin (type SAMIA) à coque plastique (habillées de housses) pouvant recevoir **84 personnes maximum**, le gradin a une largeur 7.20m et une profondeur de 3,30m
Le gradin est positionné à 1,40 m du bord plateau.

L'aire de stockage

D'une surface utile de 65m2 et située derrière la régie, l'aire de stockage accueille les décors et les accessoires des 8 compagnies. Chaque compagnie dispose d'environde 8 m2 au sol. Le matériel non utile doit être stocké à l'extérieur sous un auvent prévu à cet effet

Nous fournir obligatoirement les certificats d'ignifugation des décors et accessoires au format papier

Les loges

Les loges communes climatisées installées dans un Algeco et une salle de classe au premier étage sont accessibles par une porte située a l'arrière de la régie côté jardin.

La régie

Elle se trouve derrière le gradin dans une tour LAYER (plancher à 2,50m). Dans l'axe de la salle et de la scène.

Les gradateurs :

Les 24 gradateurs sont installés à côté cour derrière le rideau de fond

La lumière :

Présence Pasteur met à disposition des compagnies un pupitre CONGO Kid (ou équivalent), 24 gradateurs de 2kw, l'ensemble du câblage (rallonges, multis et triplettes)

A charge pour les compagnies de fournir l'ensemble des projecteurs nécessaire à leur spectacle ainsi que les câbles DMX. L'ensemble du matériel devra être vérifié au sol avant le montage

Pour des contraintes de sécurité il est demandé aux compagnies de limiter à 15 le nombre de projecteurs accrochés au gril.

Le son :

Présence Pasteur met à disposition des compagnies un système son composé d'une console Yamaha 01V96i (ou équivalent), 2 plans de diffusion L-Acoustics MTD112 (ou équivalents) sous perchés face et lointain

Le reste du matériel doit être fourni par les compagnies.
Nous vous encourageons à mutualiser le matériel son pour une installation plus cohérente et plus légère. Nous vous communiquerons les coordonnées de tous les régisseurs dès que possible

7 - Règlement intérieur

1- Chaque Compagnie doit fournir à l'organisateur, pour le **31 mars** au plus tard, la fiche technique ainsi que le plan lumière adapté à la salle. En concertation avec les régisseurs des compagnies un plan de feux global sera proposé

2 - Chaque compagnie, dès son arrivée sur place fournira aux régisseurs de Pasteur les certificats d'ignifugation de ses décors et accessoires ainsi que les coordonnées de la compagnie sur Avignon (noms, fonctions, adresses, téléphones etc....) Pensez aussi aux documents administratifs à fournir en cas de contrôle (Urssaf, inspection du travail ...).

3 - La jauge du public accueilli dans chaque salle est fixée par la commission de sécurité. **Il est impératif de respecter la jauge maximale de spectateurs.** (Voir paragraphe 6 - Fiche technique)

4 - Tous les locaux du Lycée Pasteur ne sont pas à la disposition de la manifestation notamment certains étages des bâtiments et des classes qui sont sécurisés par alarme sonore et visuelle. Pour la tranquillité de tous il est interdit d'y accéder ...

5 - Le stationnement des véhicules des compagnies ou des personnes accompagnatrices est interdit dans l'enceinte du lycée. Après le déchargement du matériel les véhicules devront être garés à l'extérieur.

6 - Chaque compagnie devra travailler dans le cadre strict des créneaux horaires qui lui sont impartis. Présence Pasteur se réserve le droit de suspendre le spectacle de la compagnie dont le dépassement horaire viendrait à mettre en péril les représentations des autres compagnies.

7 - Chaque compagnie doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire et compétant requis par l'ampleur et la complexité de ses régies et de son dispositif afin de respecter les créneaux horaires impartis contractuellement.

8 - L'ensemble des installations techniques des compagnies se fait sous les directives et le contrôle des régisseurs généraux de Présence-Pasteur. Ils ont toute autorité pour imposer aux compagnies un fonctionnement et des installations fiables et conformes aux règles de sécurité. De même les régisseurs généraux pourront interdire la mise en œuvre de matériels n'offrant pas les garanties nécessaires de fiabilité.

9 - Dans les salles équipées de climatisation et de ventilation il est formellement interdit de changer les réglages de celles-ci. Seuls les régisseurs généraux de Présence Pasteur peuvent intervenir sur ces équipements.

10 - Les répétitions éventuellement demandées par les compagnies en dehors des créneaux impartis, ne pourront se faire qu'avec l'accord et la présence d'un Régisseur de Présence Pasteur. Ces répétitions supplémentaires ne seront autorisées qu'exceptionnellement.

11 - Aucun essai de son ne pourra se faire après minuit.

12 - Toutes accroches ponctuelles, en dehors de celles mises en place par Présence-Pasteur, devront faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction technique et comporter un descriptif précis de l'appareillage et des fonctions souhaitées ainsi qu'un bilan des forces ou charges mises en œuvre.

13 - Pendant toute la durée du montage lumière et son, ainsi que pour l'installation et la mise et démise de son spectacle, l'équipe technique de chaque compagnie sera composée d'au moins deux régisseurs pluridisciplinaires compétents munis de leurs EPI : au minimum chaussures de sécurité et gants

14 - Le démontage des installations d’éclairage, des systèmes son et accroches se fait le lendemain du dernier jour de festival, afin de ménager les équipes et par souci de sécurité. Chaque équipe sera représentée pendant toute la durée du démontage par au moins 2 techniciens compétents (Munis de leurs EPI). Ce démontage se fait sous la direction d'un régisseur général de Présence-Pasteur. Les équipes ne pourront quitter le lieu qu’après avoir obtenu son accord.

15 - Toutes les implantations d'éclairage scénique ainsi que les installations du système son, leurs câblages et leurs "patchs" seront réalisés au cours des montages communs. Il est formellement interdit d'intervenir dans ces installations après le montage commun sauf intervention de maintenance sous contrôle conjoint d'un régisseur général et du régisseur concerné par le matériel en défaut.

16 - Ne seront installés pour chaque compagnie que les projecteurs qu’elle apporte. Il n'y aura pas de mélange de projecteurs sauf accord particulier entre compagnies.

17 - Pour le système son, la mutualisation (apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun) est la solution la plus simple pour tous afin d’obtenir une installation cohérente et peu encombrante. Cela peut permettre aussi d’alléger les coûts pour chaque compagnie.

18 - Après chaque représentation, la compagnie ayant joué doit laisser les lieux comme elle les a trouvés, c’est-à-dire propres. Cette astreinte concerne : le plateau, les coulisses, le gradin, la régie et les vestiaires. Le matériel nécessaire au nettoyage est à disposition auprès d’un régisseur de pasteur.

19 - L'accès aux salles de spectacle par le personnel d'une compagnie pendant la représentation d'une autre compagnie est formellement interdit. Le personnel d'accueil de la compagnie en cours de représentation et le régisseur général de Présence-Pasteur ont toute latitude pour en interdire l'accès.

20 - Le personnel de Présence-Pasteur n'est pas à la disposition des compagnies pour pallier une éventuelle carence de technicien ou de compétence dans l'exploitation de leur spectacle.

21 - Rappel : La consommation de toutes substances interdites par la loi ainsi que les transactions auxquelles elles peuvent donner lieu ne peuvent être tolérées dans l’espace Pasteur. Tout contrevenant s’expose à son exclusion des lieux.

22 - Le montage du matériel lumière et de la machinerie se fait uniquement pendant les jours de montages définis

23 - Il est demandé aux Compagnies de signaler au plus vite tout déréglage de projecteurs et autres problèmes.
Toute intervention sur les perches et les IPN, autre que les réglages des éléments déjà en place devra être soumis à Présence-Pasteur ainsi qu'aux compagnies partageant la salle. Les interventions à titre exceptionnel et en cas de problème majeur devront être effectuées sur les créneaux de la Cie et en présence d’un régisseur de Présence Pasteur.

24 - En aucun cas il ne sera fait usage d'artifices pyrotechniques à l’intérieur de la salle

Présence Pasteur - Avignon 2020	Ech:1:100
Salle Jacques Fornier	Janvier 2027 Dessiné par THO

